

 <p><b>ACADÉMIE DE LYON</b></p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p><b>Session 2023</b></p> <p><b>Note à l'attention des assistants maternels présentant les épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE pour le renouvellement de leur agrément</b></p> <p><b>Modalités : épreuves ponctuelles terminales</b></p>
---	---

L'arrêté du 30 novembre 2020 porte création du CAP Accompagnant éducatif petite enfance. Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) sont précisées par cet arrêté :

[https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP\\_AEPE.html](https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE.html)

## **1. RAPPEL SUR L'INSCRIPTION**

Elle a lieu 17 octobre 2022 au 18 novembre 2022  
sur le site : [www.ac-lyon.fr](http://www.ac-lyon.fr) – rubrique « Scolarité/Etudes/Examens ».

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Vous devez créer votre compte Cyclades en suivant les indications portées dans le « guide Cyclades candidats ».

Ce compte vous permettra de récupérer votre confirmation et de déposer les justificatifs demandés pour l'inscription.

Vous devrez vérifier la confirmation, la dater, la signer et la déposer sur le site

**avant le 9 décembre 2022**, accompagnée des documents demandés (voir en page 3)

**ATTENTION** : Si vous ne retournez pas votre confirmation dans les délais, votre candidature sera définitivement écartée pour la session **2023**.

## **2. VOS EPREUVES**

Pour le renouvellement de votre agrément, vous aurez deux épreuves à passer :

### **2.1- L'EPREUVE EP1 « ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT ».**

Epreuve orale (25 minutes) : exposé d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'environ 20 minutes

#### **OBJECTIFS DE L'EPREUVE :**

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,

- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

#### **A FAIRE OBLIGATOIREMENT POUR CETTE EPREUVE :**

Pour cette épreuve, vous devez réaliser **deux fiches** qui présentent des activités effectuées auprès d'enfant de 0 à 3 ans obligatoirement :

- 1 sur la réalisation d'un soin du quotidien
- 1 sur l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

#### **POUR VOUS AIDER :**

Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités **effectuées auprès d'enfants de 0 à 3 ans**. Elles comportent une page recto verso au maximum, sans annexe, dactylographiée.

**Il n'est pas proposé de modèle de fiches. La présentation est libre.**

Votre nom, prénom doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Chaque fiche doit avoir l'intitulé suivant :

- Fiche 1 : réalisation d'un soin du quotidien ;
- Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

**Ces deux fiches ne sont pas notées mais servent d'appui pour l'épreuve orale**

#### **ATTENTION :**

Vous vous présenterez le jour de l'examen avec ces fiches en **3 exemplaires** chacune.

**En l'absence de l'ensemble des fiches, la note de zéro vous sera attribuée pour cette épreuve.**

### **2.2 - L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».**

Epreuve orale (25 minutes) : exposé d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'environ 20 minutes

#### **OBJECTIFS DE L'EPREUVE :**

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

#### **A FAIRE POUR CETTE EPREUVE**

L'épreuve orale s'appuie sur un dossier écrit intitulé PROJET D'ACCUEIL. Ce dossier n'est pas noté.

Vous avez le choix entre :

- Soit élaborer le jour de l'épreuve un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire qui vous sera fourni. Le temps de préparation dans cette situation sera alors de 1 h 30.
- Soit réaliser un dossier intitulé projet d'accueil qui prend appui sur votre expérience professionnelle.

**Vous devez faire ce choix au moment de l'inscription ; il est définitif**

**POUR VOUS AIDER** (uniquement si vous réalisez le projet d'accueil)

Votre nom, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de votre projet

5 pages au maximum dactylographiée

Le jour de l'épreuve, vous devez vous présenter avec 3 exemplaires de votre projet.

**En l'absence de votre projet, la note de zéro vous sera attribuée pour cette épreuve.**

## **Recapitulatif des pièces à fournir**

### **A DEPOSER SUR CYCLADES**

au plus tard **9 décembre 2022** avec la confirmation d'inscription

- Carte d'identité recto-verso
- Photocopie de l'agrément du département
- Attestations de 120 heures de formation

### **A APPORTER LE JOUR DES EPREUVES :**

- Fiche 1 : Réalisation d'un soin du quotidien (enfant de 0 à 3 ans) – 3 exemplaires
- Fiche 2 : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages (enfant de 0 à 3 ans) – 3 exemplaires
- 3 exemplaires de votre projet d'accueil (si vous avez choisi de présenter votre projet d'accueil)